

## ProCME : licenciés sans indemnités

TRAVAUX PUBLICS



La société de travaux publics SGE (filiale du groupe ProCME), basée à Ramonville-Saint-Agne et qui a compté jusqu'à 180 employés (pour la plupart portugais), n'en compte désormais plus aucun. Sa liquidation judiciaire a été prononcée le 2 août dernier par le tribunal de commerce de Toulouse.

Mais les 19 employés qui restaient encore dans l'entreprise à cette date - les autres travaillent désormais dans d'autres filiales - n'ont reçu aucune indemnité. «En plus, la société essaie de faire payer les indemnités par les finances publiques (régime de garantie des salaires)», détaille Laurent Grosjean, du syndicat CGT Construction de la

Haute-Garonne, qui soutient ces salariés.

La CGT va lancer une procédure devant le conseil de prud'hommes de Toulouse dans les jours qui viennent, pour tenter d'obtenir réparation. Le syndicat souhaiterait également que le liquidateur judiciaire dépose une plainte contre les patrons de ProCME, comme l'a fait le liquidateur de Nice, dans le cas d'une autre filiale de ProCME.